

APPENDICE 2**DE LA PIÈCE B****Objectif d'échappée et partage des prises****pour le saumon quinnat d'origine canadienne du fleuve Yukon**

1. Conformément au paragraphe 16 du présent chapitre, les parties conviennent que l'objectif d'échappée de géniteurs pour le stock de saumons quinnats rétabli dans l'axe du fleuve Yukon est de 33 000 à 43 000 saumons quinnats.
2. Les prises de saumons quinnats de l'axe du fleuve Yukon doivent être partagées à compter de 2001, selon le système défini ci-dessous et ce, jusqu'à ce que les parties amendent ce système :
 - a) lorsque le total des prises admissibles (TPA) se situe entre zéro et 110 000 saumons quinnats, la gamme canadienne de prises est de 20 % à 26 % du TPA;